

Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Direction Prévention et Santé au Travail
Service Conseil, Hygiène, Sécurité au Travail
Références : N°CHST-22-057
Tél. 02 96 58 24 83
prevention@cdg22.fr

par délégation du Comité Technique départemental

Plérin, le 18/05/22

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents

OBJET : Vestiaires et installations sanitaires

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Suite au bilan d'inspection effectué par le service prévention lors de l'année 2022 et porté à l'attention de la Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail départementale, il a été mis en lumière plusieurs problématiques, notamment au sujet des vestiaires et lieux d'aisance mis à disposition des agents.

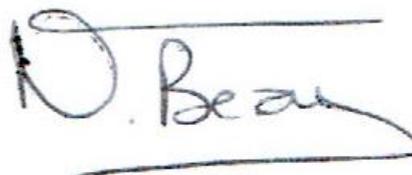
La Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail départementale souhaite vous rappeler, à plus forte raison dans le cadre de la crise sanitaire encore présente, que l'accès à des toilettes propres et entretenues journalièrement fait partie des obligations des employeurs (Code du travail...) (article R4228-1 et article R4228-13).

De la même façon, les membres de la Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail départementale vous invitent à recenser les locaux vestiaires disponibles pour l'ensemble de vos agents, et à vous assurer qu'ils répondent bien aux normes du Code du travail (Articles R4228-1 à R4228-18).

Les services du Centre de Gestion, et plus particulièrement le service de prévention, sont à votre disposition pour tous conseils à cet effet.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Beauvy', with a horizontal line drawn above and below the signature.

Nathalie BEAUVY
Maire de ST ALBAN